

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES DE GAZIFÈRE INC. POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019 DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDES DE MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021 ET DU 1^{ER} JANVIER 2022**

INDICES DE QUALITÉ DE PERFORMANCE

1. **Référence :** Pièce [B-0025](#), document 1.3.

Préambule :

Tableau : Fréquence de lecture des compteurs 2019.

Demande :

1.1 Veuillez commenter les causes de la diminution des taux (% respecté) pour les mois de février et de mars 2019.

COMPTE D'AJUSTEMENT DU COÛT DU GAZ NATUREL

2. **Références :** (i) Pièce [B-0033](#), document 1, p. 1;
(ii) Pièce [B-0033](#), document 1, p. 3.

Préambule :

(i) Tableau : Allocation du compte ajustement du coût du gaz naturel et calcul de la récupération/(remboursement) total, pour l'année de référence 2019.

(ii) Note 12 : Impact de la variation du prix durant l'année sur le compte cumulatif de gaz.

Demandes :

- 2.1 Veuillez fournir les sources et les calculs sous-jacents aux montants présentés aux lignes 6 et 15 de la référence (i).
- 2.2 Veuillez concilier le montant relatif à l'*Impact de la variation du prix durant l'année sur le compte cumulatif de gaz* présenté à la ligne 31, d'un montant de 63 014 \$, de la référence (i) et le montant total de 62 920 \$ présenté à la référence (ii).

SUIVI DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

3. **Référence :** Pièce [B-0029](#), documents 2 et 2.1.

Préambule :

Gazifère présente le suivi du projet Chelsea au 31 octobre 2019 dans la pièce à la référence (GI-11, document 2) et son analyse de rentabilité (GI-11, document 2.1).

Demande :

- 3.1 La Régie note de la référence, qu'au 31 octobre 2019, la hausse des coûts d'investissement de 213 169 \$ (+10 %) exclut les coûts prévus pour le raccordement des 37 clients résidentiels manquants. Veuillez quantifier les coûts prévus pour ces derniers et indiquer la date prévue pour leur raccordement.

4. **Référence :** Pièce [B-0029](#), documents 3 et 3.1.

Préambule :

Gazifère présente le suivi du projet le Plateau Phase 51 dans la pièce à la référence (GI-11, document 3) et son analyse de rentabilité (GI-11, document 3.1).

Demandes :

- 4.1 La Régie note de la référence, qu'au 31 mars 2019, une diminution du nombre d'additions de 57 clients résidentiels est observée comparativement au nombre prévu. Elle note également que Gazifère estime en ajouter 59 clients durant les trois prochaines années suivant l'année de référence 2019. Veuillez concilier ce dernier chiffre avec l'écart de 57 clients.

4.2 La Régie note également de la référence, qu'au 31 mars 2019, une hausse des coûts de 21 327 \$ (+9 %) est observée dans les frais de conduites comparativement au budget approuvé. Veuillez expliquer.

- 5. Références :**
- (i) Pièce [B-0029](#), GI-11, doc 9;
 - (ii) Dossier R-4032-2018, Phase 6, pièce [A-0079](#), N.S. p. 101 et 102;
 - (iii) Dossier R-4032-2018, Phase 6, décision [D-2019-163](#), p. 22, par. 75.

Préambule :

(i) Gazifère présente un suivi relatif au projet « Extension de réseau – Projet Thurso ».

(ii) « *Q. [53] Donc, ce serait les coûts, donc si je résume, dans le CFR, il y aurait juste cinq cent mille (500 000 \$) plus la subvention qui serait de deux point trois (2,3 M\$)?*

R. À peu près, oui. En ordre de grandeur, on est là. Donc, on est à moins quelque chose en réalité.

Q. [54] Je calcule ici deux point trois (2,3 M\$) plus le cinq cent mille (500 000 \$).

R. Je vais juste préciser. C'est que la subvention, c'est un négatif. On a un moins deux point huit millions (2,8 M\$) plus cinq cent mille (500 000 \$). Donc, notre compte de frais reportés, il est comme négatif. C'est un peu bizarre, mais c'est le cas ». [nous soulignons]

(iii) « [75] *Par ailleurs, la Régie demande à Gazifère de joindre à sa preuve initiale dans le cadre du prochain dossier de fermeture, un rapport détaillé des sommes incluses au CFR Thurso et un suivi relatif au Projet Thurso* ».

Demandes :

À la référence (ii), Gazifère mentionne que le montant de la subvention reçue est de 2,8 M\$. Par ailleurs, le suivi de projet en date du 31 décembre 2019 (référence (i)), indique une contribution nulle du gouvernement du Québec.

5.1 Tel que requis par la Régie en référence (iii), veuillez présenter l'évolution détaillée du CFR sur l'élément « Contribution du gouvernement du Québec ». Veuillez également concilier le montant de 2,8 M\$ mentionné lors de l'audience et le montant de 0 \$ présenté au suivi en date du 31 décembre 2019. Veuillez commenter.

5.2 Tel que requis par la Régie en référence (iii), veuillez présenter l'évolution et les détails du calcul de la ligne « Intérêt durant la construction » au montant de (81 937 \$) pour l'année réelle 2019.

PROGRAMMES COMMERCIAUX

- 6. Références :**
- (i) Pièce [B-0030](#), p. 1, 2 et 3;
 - (ii) Dossier R-3924-2015, Phase 3, décision [D-2016-014](#), p. 51, par. 197 et 198 ;
 - (iii) Pièce [B-0031](#), document 10.1;
 - (iv) Pièce [B-0031](#), document 10.2.

Préambule :

(i) « Dans sa décision D-2016-014, la Régie identifie les critères du suivi qui doit être effectué par Gazifère pour ce programme :

« [...] Elle [la Régie] ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres, les suivis ci-après :

- **Pour chaque projet subventionné, un rapport sommaire indiquant les informations suivantes :**
 - la description du projet, soit le nombre d'étages et d'unités et, le cas échéant, les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés,
 - le montant d'aide offert,
 - les évaluations effectuées par l'entrepreneur de Gazifère et par l'installateur du promoteur,
 - l'analyse globale de la rentabilité,
 - l'analyse globale de l'impact tarifaire,
 - le détail des autres coûts associés au programme tels que, pour le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant ».

[...]

En 2019, aucun nouveau projet n'a été admis dans ce programme. Conséquemment, les tableaux qui suivent présentent une mise à jour des informations relatives aux projets réalisés en 2016 ».
[nous soulignons] [note de bas de page omise]

(ii) « [197] La Régie accueille favorablement les efforts de Gazifère afin de développer son marché à l'aide de programmes commerciaux. Ceux-ci doivent, bien sûr, être rentables pour l'ensemble de la clientèle.

[198] La Régie constate que l'appui financier offert sera conditionnel à une analyse favorable de la rentabilité et de l'impact tarifaire pour chaque projet pris de façon globale, selon les critères usuels de rentabilité du Distributeur. Enfin, cet appui financier sera, au plus, équivalent aux coûts de l'option des actifs réglementés et pourrait permettre à Gazifère de pénétrer davantage ce segment de marché. » [nous soulignons]

(iii) Gazifère présente l'analyse de rentabilité pour le 415, rue de l'Atmosphère.

(iv) Gazifère présente l'analyse de rentabilité pour le 425, rue de l'Atmosphère.

Demandes :

6.1 En références (i) et (ii), la Régie a identifié les critères pour approuver les programmes commerciaux à titre permanent. Par ailleurs, selon les références (iii) et (iv), seulement deux projets présentent, à ce jour, des indices de rentabilité qui ne permettent pas de conclure à la rentabilité du programme. Veuillez confirmer et commenter la compréhension de la Régie.

6.2 Veuillez élaborer sur les perspectives de croissance du nombre d'abonnés pour le programme commercial multilogements et les solutions prises par Gazifère pour atteindre les objectifs de rentabilité fixés par la Régie (références (i) et (ii)).

6.3 Veuillez confirmer la compréhension de la Régie à l'effet que le programme commercial dédié aux immeubles multilogements (références (iii) et (iv)), a un impact tarifaire à la hausse pour l'ensemble de la clientèle existante. Veuillez commenter.

- 7. Références :**
- (i) Dossier R-3924-2015, Phase 3, décision [D-2016-014](#), p. 57, par. 226 à 229;
 - (ii) Pièce [B-0030](#), p. 41.

Préambule :

(i) « [226] *En conséquence, la Régie approuve, à titre de projet pilote pour une durée de deux ans, le programme commercial dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel, tel que proposé par Gazifère pour l'ajout des équipements périphériques suivants : cuisinière, sèche-linge, appareil de chauffage, chauffe-eau et chauffe piscine.*

[227] En ce qui a trait aux mesures liées au barbecue et au foyer, la Régie est préoccupée par leur rentabilité. En effet, les estimations de consommation annuelle de ces périphériques, présentées par Gazifère, divergent grandement des estimations utilisées par Gaz Métro. La justesse des

hypothèses sous-jacentes à chacune de ces estimations n'a pas été démontrée, ni dans un cas, ni dans l'autre.

[228] Pour ces deux mesures, la Régie estime que les volumes consommés peuvent varier considérablement en fonction du comportement du consommateur et pourraient faire en sorte qu'ils deviennent non rentables. Toutefois, jumelé avec un autre périphérique dont la consommation est plus stable, ce risque de non-rentabilité s'atténue.

[229] En conséquence, la Régie approuve les périphériques barbecue et foyer seulement si ceux-ci sont jumelés à l'un des équipements périphériques approuvés précédemment. » [nous soulignons]

(ii) Gazifère présente des données et une analyse concernant le programme du périphérique « BBQ ».

Demande :

7.1 En référence (i), la Régie identifie les critères pour l'ajout du périphérique BBQ. En référence (ii), la Régie observe qu'il y a eu 10 participants pour ce périphérique en 2019. Veuillez justifier l'utilisation de ce périphérique sans être jumelé à l'un des équipements périphériques approuvés mentionné en référence (i).

- 8. Références :**
- (i) Pièce [B-0030](#), p. 45;
 - (ii) Pièce [B-0030](#), p. 19;
 - (iii) Pièce [B-0030](#), p. 21;
 - (iv) Pièce [B-0031](#), document 10.3;
 - (v) Pièce [B-0031](#), document 10.4.

Préambule :

(i) Gazifère présente des propositions concernant les programmes « Fournaise » et « Chauffe-piscine » dans le tableau partiellement reproduit ici :

Programmes commerciaux	Propositions de Gazifère
Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel : Fournaise (96 % efficacité)	Propose une réduction de la consommation annuelle estimée à 1 500 m ³ et de l'aide financière à 2 000 \$. Gazifère propose aussi que cette réduction soit appliquée, de manière correspondante, aux groupes d'appareils comprenant une fournaise.
Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel : Chauffe-piscine	Propose une réduction de la consommation annuelle estimée à 750 m ³ ainsi que de l'aide financière à 1 000 \$. Gazifère propose que cette réduction soit appliquée, de manière correspondante, aux groupes d'appareils comprenant un chauffe-piscine.

- (ii) Gazifère présente des données et une analyse concernant le périphérique « Fournaise ».
- (iii) Gazifère présente des données et une analyse concernant le périphérique « Chauffe-piscine ».
- (iv) Gazifère présente le tableau de rentabilité pour le périphérique « Fournaise ».
- (v) Gazifère présente le tableau de rentabilité pour le périphérique « Chauffe-piscine ».

Demandes :

- 8.1 La Régie observe que le nombre de participants présenté à la ligne 7 de chacune des références (iv) et (v) ne concorde pas avec les nombres de participants de chacune des références (ii) et (iii) correspondantes. Veuillez expliquer les écarts constatés relatifs aux nombres de participants pour chacun de ces périphériques.
- 8.2 Veuillez également expliquer le calcul des revenus annuels de la ligne 14 des références (iv) et (v) et justifier l'utilisation de l'estimation de la consommation totale pour chacune des années.

- 9. Références :** (i) Dossier R-4003-2017 Phase 2, décision [D-2017-133](#), p. 36, par 108;
(ii) Pièce [B-0035](#), p. 12.

Préambule :

(i) « *La Régie autorise le budget prévu pour des incitatifs aux installateurs. Toutefois, elle demande à Gazifère de présenter, lors de la fermeture réglementaire des livres de 2018, les résultats des sondages effectués auprès des participants* ».

(ii) « *Par ailleurs, dans sa décision D-2017-133, à la page 36, la Régie demande à Gazifère de présenter, lors de la fermeture réglementaire des livres 2018, les résultats des sondages effectués auprès des installateurs ayant bénéficié d'un incitatif. En 2019, les ristournes à l'installateur ont toutes été octroyées au même installateur. Malheureusement, malgré plusieurs tentatives, la firme Dunsky n'a pas encore réussi à s'entretenir avec l'installateur en question. Gazifère poursuivra ses efforts pour rejoindre cet installateur et veillera à faire un suivi de cette demande dès qu'elle aura obtenu des informations* ».

Demande :

9.1 En suivi des décisions de la Régie citées en références (i) et (ii), veuillez indiquer à quel moment Gazifère prévoit déposer les résultats des sondages auprès des participants tel que demandé par la Régie. Veuillez justifier.

- 10. Références :** (i) Dossier R-3924-2015, Phase 3, décision [D-2016-014](#), p. 58, par. 230;
(ii) Dossier R-3924-2015, Phase 3, décision [D-2016-014](#), p. 59 et 60, par. 240.

Préambule :

(i) « [230] *Elle ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres, les suivis ci-après :*

• *pour chaque programme :*

- *le nombre de participants;*
- *les montants offerts;*
- *le nombre de participants versus les dollars qui sont octroyés;*
- *l'analyse de la rentabilité et l'analyse de l'impact tarifaire du programme, en tenant compte d'un taux d'effritement associé à la consommation;*

- *le détail des coûts associés au programme tels que le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant.*
- *pour l'ensemble des subventions offertes par le programme commercial d'ajout de charges –secteur résidentiel :*
- *l'analyse de la rentabilité et de l'impact tarifaire prise au niveau global. »*

(ii) « [240] Elle ordonne à Gazifère de déposer dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres les suivis ci-après :

- *pour chaque programme :*
 - *le nombre de participants;*
 - *la description du programme, soit les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés;*
 - *les montants d'aide financière offerts;*
 - *l'analyse de la rentabilité et l'analyse de l'impact tarifaire;*
 - *le suivi sur trois ans de l'obligation minimale annuelle et le respect de cette condition;*
 - *les autres coûts associés au programme tels que le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant.*
- *pour l'ensemble du programme commercial d'ajout de charges – secteur commercial :*
 - *l'analyse de la rentabilité et de l'impact tarifaire prise au niveau global ».* [nous soulignons]

Demande :

10.1 En lien avec les références (i) et (ii), la Régie constate l'absence des documents requis par la décision D-2016-014. Veuillez déposer les analyses de la rentabilité et de l'impact tarifaire pris au niveau global pour les secteurs résidentiels et commerciaux mentionnés aux références (i) et (ii).

PGEÉ

- 11. Références :** (i) Dossier R-4043-2018, décision [D-2019-088](#), p. 121, par. 423 et 424;
(ii) Pièce [B-0038](#).

Préambule :

(i) « [423] *La Régie demande à Énergir, Gazifère et HQD de déposer lors de leur prochain rapport annuel, sous forme de fiches, une comparaison entre les résultats obtenus et les prévisions examinées au présent dossier ou ajustées dans le cadre d'un dossier tarifaire subséquent, pour tous les programmes et mesures offerts, ventilés par volets et sous-volets le cas échéant, de façon à permettre à la Régie de constater les écarts obtenus. Les informations requises incluent :*

- *les données et paramètres mis à jour à partir des évaluations et d'autres études en lien avec l'efficacité énergétique ou à partir du suivi interne des Distributeurs;*
- *l'aide financière;*
- *les coûts de gestion;*
- *les calculs des tests économiques.*

[424] De plus, la Régie demande que dans ces fiches, l'ensemble des paramètres d'impact énergétique et monétaire, soit référencé en note de bas de page. La Régie invite Gazifère et HQD à s'inspirer du format déjà utilisé par Énergir dans certains dossiers de rapports annuels. Enfin, la Régie demande que chacune des fiches inclue une explication des écarts obtenus ». [nous soulignons]

- (ii) Gazifère présente les fiches des programmes du PGEÉ 2019.

Demande :

11.1 Tel que requis par la Régie à la référence (i), veuillez fournir, pour chacune des fiches déposées, une explication des principaux facteurs relatifs aux écarts obtenus.